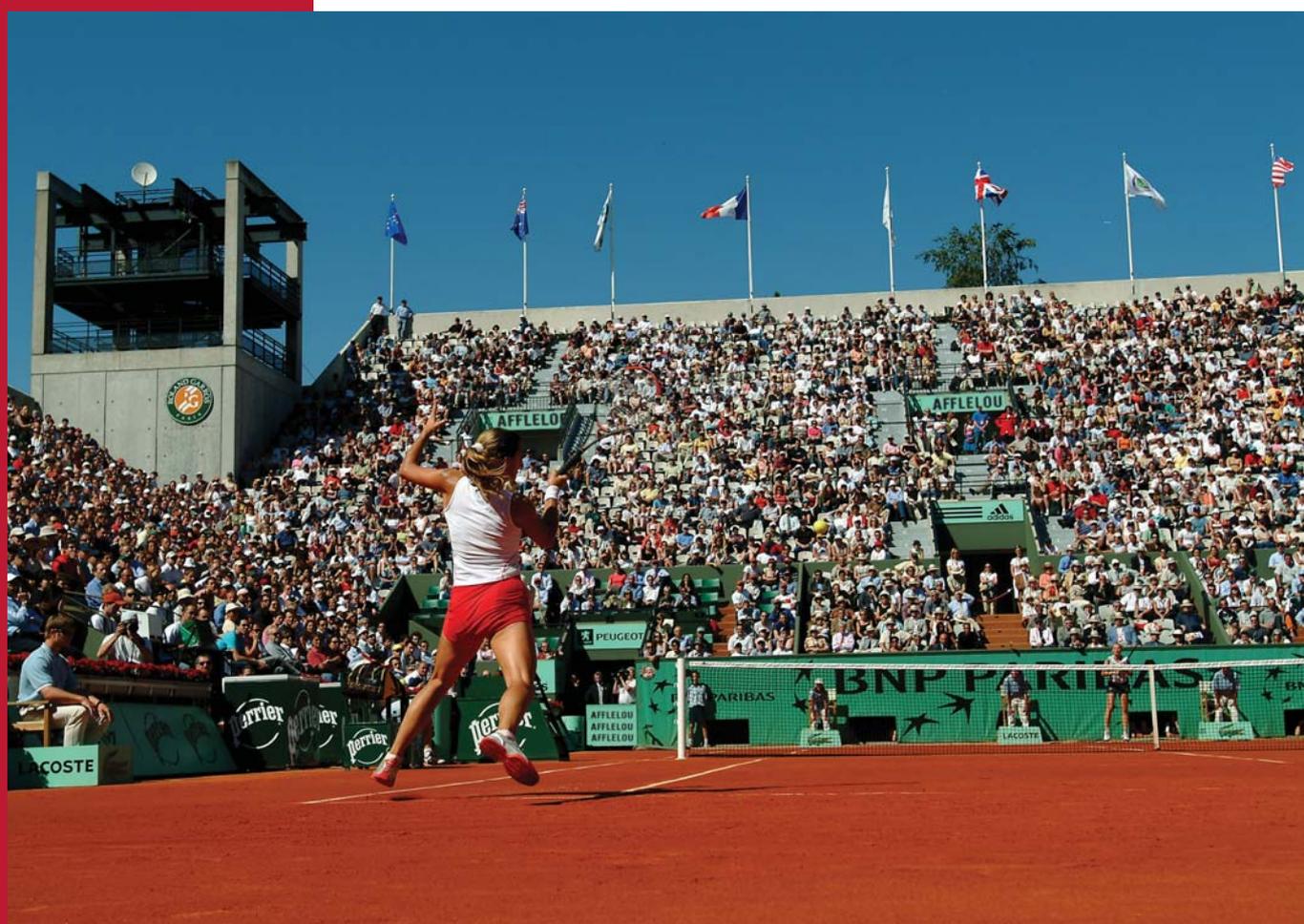


INTERNATIONAUX DE FRANCE

23 MAI - 5 JUIN 2005



# BON DE RÉSERVATION Spécial licenciés FFT



© Eric Della Torre

Ce bon de réservation est destiné à être utilisé exclusivement pendant la période réservée aux licenciés de la FFT, dans les conditions indiquées au verso : rubrique Mode d'emploi.

Période de réservation des licenciés :  
du 22 novembre 2004 au 18 février 2005



FÉDÉRATION FRANÇAISE DE TENNIS





# INFORMATIONS GÉNÉRALES

Vous pouvez vous procurer ces bons de réservation :

- au siège de la ligue régionale de votre club
- directement au stade Roland-Garros, Maison du Tennis, 2, av. Gordon-Bennett, 75016 Paris (tlj de 10 h à 18 h sf lundi)
- par courrier au service Billetterie, 2, av. Gordon-Bennett, 75016 Paris en joignant une enveloppe avec vos coordonnées au format 16/22 affranchie au tarif en vigueur
- en téléchargeant le bon sur internet : [www.fft.fr](http://www.fft.fr)

Les photocopies des bons de réservation sont acceptées.

Pour tous renseignements complémentaires, vous pouvez contacter le service Billetterie au 0 825 16 75 16 (0,15 €/mn).

## ■ ENVOI DES BILLETS

Le service Billetterie adressera systématiquement à chaque demandeur les billets obtenus par courrier recommandé. Des frais de gestion de 7 € par commande seront perçus par la FFT. En cas de non-réception des billets, téléphonez à partir du 25 avril 2005 au 01 47 43 52 42 de 10 h à 17 h.

Afin d'être informé par mail de la prise en compte de votre demande et de l'obtention de billets, merci de nous communiquer votre adresse électronique sur le bon.

■ *Le lundi 23 mai, le court Suzanne-Lenglen est entièrement réservé aux Présidents de club de la FFT et aux enseignants professionnels.*

■ *Ce bon de réservation ne peut être utilisé par les handicapés se déplaçant en fauteuil roulant. Voir conditions générales de vente art.9.*

## ■ RAPPELS

**QUALIFICATIONS** • Vous avez la possibilité de commander des places pour les qualifications. Le nombre de jours et de places n'est pas limité.

**TENNISEUM** • N'attendez pas et réservez dès maintenant votre billet au prix de 3 €. Vous pouvez en effet bénéficier pendant les Internationaux de France d'un accès au musée du Tennis. Voir le bon de réservation ci-contre.

Attention : votre commande de billets pour le tenniseum ne sera prise en compte que si vous obtenez des places pour le tournoi.



**LA FÉDÉRATION FRANÇAISE À VOTRE SERVICE :**  
Téléchargez le bon sur internet.

# PROGRAMME PRÉVISIONNEL

## du 23 mai au 5 juin 2005

	LUNDI 23 MAI	MARDI 24 MAI	MERCREDI 25 MAI	JEUDI 26 MAI	VENDREDI 27 MAI	SAMEDI 28 MAI	DIMANCHE 29 MAI	LUNDI 30 MAI	MARDI 31 MAI	MERCREDI 1 <sup>er</sup> JUIN	JEUDI 2 JUIN	VENDREDI 3 JUIN	SAMEDI 4 JUIN	DIMANCHE 5 JUIN
<b>COURT PHILIPPE-CHATRIER</b>	2 SH (1 <sup>er</sup> tour)	2 SH (1 <sup>er</sup> tour)	2 SH (2 <sup>e</sup> tour)	2 SH (2 <sup>e</sup> tour)	2 SH (1/16)	2 SH (1/16)	2 SH (1/8)	2 SH (1/8)	1 SH (1/4)	2 SH (1/4)	2 SD (1/2)	2 SH (1/2)	1 SD (Finale)	1 SH (Finale)
<b>COURT SUZANNE-LENGLEN</b>	2 SD (1 <sup>er</sup> tour)	2 SD (1 <sup>er</sup> tour)	2 SD (2 <sup>e</sup> tour)	2 SD (2 <sup>e</sup> tour)	2 SD (1/16)	2 SD (1/16)	2 SD (1/8)	2 SH (1/8)	1 SH (1/4)	2 DD (1/4)	1 DH (1/2)	2 DD (1/2)	1 DM (Finale)	1 DH (Finale)
<b>COURT N°1</b>	2 SH (1 <sup>er</sup> tour)	2 SH (1 <sup>er</sup> tour)	2 SH (2 <sup>e</sup> tour)	2 SH (2 <sup>e</sup> tour)	2 SH (1/16)	2 SH (1/16)	2 SH (1/8)	2 SH (1/8)	1 SH (1/4)	2 DD (1/4)	1 DH (1/2)	2 DD (1/2)	1 SEN (Finale -45)	1 DD (Finale)
<b>COURTS ANNEXES *</b>	26 SH (1 <sup>er</sup> tour)	26 SH (1 <sup>er</sup> tour)	10 SH (2 <sup>e</sup> tour)	10 SH (2 <sup>e</sup> tour)	2 SH (1/16)	2 SH (1/16)	3 DH (1/8)	8 DD (1/8)	2 DH (1/4)	1 DD (1/4)	2 DM (1/2)	2 SJJG (1/2)	1 DJG (Finale)	1 SJJG (Finale)
	26 SD (1 <sup>er</sup> tour)	26 SD (1 <sup>er</sup> tour)	10 SD (2 <sup>e</sup> tour)	10 SD (2 <sup>e</sup> tour)	3 SD (1/16)	3 SD (1/16)	4 DM (1/8)	8 SJJF (1 <sup>er</sup> tour)	2 DM (1/4)	1 DM (1/4)	1 DM (1/4)	2 SJJF (1/2)	1 DJF (Finale)	1 SJJF (Finale)
			16 DH (1 <sup>er</sup> tour)	16 DH (1 <sup>er</sup> tour)	7 DH (1/16)	7 DH (1/16)	24 SJJG (1 <sup>er</sup> tour)	8 SJJG (1/16)	4 SJJG (1/8)	4 DJG (1/8)	4 DJF (1/4)	4 DJF (1/4)		
			16 DD (1 <sup>er</sup> tour)	16 DD (1 <sup>er</sup> tour)	8 DD (1/16)	4 DH (1/8)	24 SJJF (1 <sup>er</sup> tour)	8 SJJF (1/16)	4 SJJF (1/8)	4 DJF (1/8)	4 DJF (1/8)			
					8 DM (1 <sup>er</sup> tour)	8 DD (1/16)		8 DJG (1 <sup>er</sup> tour)	8 DJG (1 <sup>er</sup> tour)					
						8 DM (1 <sup>er</sup> tour)		8 DJF (1 <sup>er</sup> tour)	8 DJF (1 <sup>er</sup> tour)					
								4 DJG (1/8)	4 DJG (1/8)					
								4 DJF (1/8)	4 DJF (1/8)					

SH = SIMPLE HOMMES  
 DH = DOUBLE HOMMES  
 SD = SIMPLE DAMES  
 DD = DOUBLE DAMES  
 SJJG = SIMPLE JUNIORS GARÇONS  
 DM = DOUBLE MIXTE  
 SJJF = SIMPLE JUNIORS FILLES  
 DJG = DOUBLE JUNIORS GARÇONS  
 SEN = SENIORS (Trophée des Légendes)  
 DJF = DOUBLE JUNIORS FILLES

Programme fourni à titre indicatif. Toutes modifications qui pourraient être décidées par le Comité du tournoi ou pour toute autre raison indépendante de la volonté de la FFT ne pourront donner lieu à l'échange ni au remboursement des billets.

\* Le court n°1 devient court annexe à partir du lundi 30 mai, ainsi que le court Suzanne-Lenglen à partir du mercredi 1<sup>er</sup> juin.

# BON DE RÉSERVATION

RÉSERVÉ À LA BILLETTERIE

## Spécial licenciés FFT

Agrafez ici  
la photocopie  
de votre licence 2005

À renvoyer  
à votre ligue  
(Liste des ligues  
sur [www.fft.fr](http://www.fft.fr))

QUALIFICATIONS

	COURTS ANNEXES					
	- DE 15 ANS			+ DE 15 ANS		
	NBRE DE PLACES	PRIX	TOTAL PAR JOUR	NBRE DE PLACES	PRIX	TOTAL PAR JOUR
MARDI 17 MAI		7,50 €			15 €	
MERCREDI 18 MAI		7,50 €			15 €	
JEUDI 19 MAI		7,50 €			15 €	
VENDREDI 20 MAI		7,50 €			15 €	
SAMEDI 21 MAI		7,50 €			15 €	
TOTAL :	..... €			..... €		

Nouveau découpage des courts P.-Chatrier et S.-Lenglen en trois zones : "rouge" (ex-sièges bas), "blanc" et "bleu" (ex-sièges moyens). Sur le court n°1, les zones "terre" et "vert" remplacent respectivement les sièges bas et les sièges moyens.

	COURT PHILIPPE-CHATRIER + ANNEXES						COURT SUZANNE-LENGLEN + ANNEXES						COURT N°1 + ANNEXES			COURTS ANNEXES			TENNISEUM							
	ZONE "ROUGE"		ZONE "BLANC"		ZONE "BLEU"		ZONE "ROUGE"		ZONE "BLANC"		ZONE "BLEU"		ZONE "TERRE"			ZONE "VERT"										
	NBRE DE PLACES	PRIX	TOTAL PAR JOUR	NBRE DE PLACES	PRIX	TOTAL PAR JOUR	NBRE DE PLACES	PRIX	TOTAL PAR JOUR	NBRE DE PLACES	PRIX	TOTAL PAR JOUR	NBRE DE PLACES	PRIX	TOTAL PAR JOUR	NBRE DE PLACES	PRIX	TOTAL PAR JOUR	NBRE DE PLACES	PRIX	TOTAL PAR JOUR	NBRE DE PLACES	PRIX	TOTAL PAR JOUR		
LUNDI 23 MAI		50 €		43 €		36 €	JOURNÉE PRÉSIDENTS DE CLUB								37 €		26 €		19 €		3 €					
MARDI 24 MAI		50 €		43 €		36 €		50 €		43 €		36 €			37 €		26 €		19 €		3 €					
MERCREDI 25 MAI		50 €		43 €		36 €		50 €		43 €		36 €			37 €	COMPLET			COMPLET					3 €		
JEUDI 26 MAI		50 €		43 €		36 €		50 €		43 €		36 €			37 €		26 €		19 €		3 €					
VENDREDI 27 MAI		60 €		52 €		44 €		60 €		52 €		44 €			37 €		26 €		19 €		3 €					
SAMEDI 28 MAI		60 €		52 €		44 €		60 €		52 €		44 €			37 €		26 €		19 €		3 €					
DIMANCHE 29 MAI		60 €		52 €		44 €		60 €		52 €		44 €			37 €		26 €		11 €		3 €					
LUNDI 30 MAI		60 €		52 €		44 €		60 €		52 €		44 €							11 €		3 €					
MARDI 31 MAI		60 €		52 €		44 €		60 €		52 €		44 €							11 €		3 €					
MERCREDI 1 <sup>er</sup> JUIN		60 €		52 €		44 €	VISA DE LA LIGUE OBLIGATOIRE											11 €		3 €						
JEUDI 2 JUIN		60 €		52 €		44 €													11 €		3 €					
VENDREDI 3 JUIN		66 €		58 €		51 €														11 €		3 €				
SAMEDI 4 JUIN		66 €		58 €		51 €														11 €		3 €				
DIMANCHE 5 JUIN		66 €		58 €		51 €														11 €		3 €				
TOTAL :	..... €		..... €		..... €		..... €		..... €		..... €		..... €		..... €		..... €		..... €		..... €		..... €		..... €	

1 2 3 4 5 6 7 8 9 10

Sous-total(1) (A+B+1+2+3+4+5+6+7+8+9+10)

Frais de gestion (2)

TOTAL COMMANDE (1 + 2)

7,00 €

Aucune annotation  
complémentaire  
ne sera prise  
en considération

Règlement ci-joint\*  Chèque  CB

N° CB \_\_\_\_\_

Date validité | M | M | A | A |

\* Cochez la case correspondant à votre règlement. \* Les mandats-lettres et virements ne sont pas acceptés.

\_\_\_\_\_  
Notez les 3 derniers chiffres  
au dos de votre carte bancaire

Nom et prénom \_\_\_\_\_

Adresse \_\_\_\_\_

Code postal \_\_\_\_\_

Téléphone \_\_\_\_\_

Ville \_\_\_\_\_

E-mail \_\_\_\_\_

Je consens à l'utilisation par  
la FFT de mon adresse  
électronique (art. 6 CGV)

Vous devez indiquer d'une croix l'option souhaitée dans le cas où votre réservation ne pourrait être honorée.  
À défaut d'avoir coché une case, l'option n°1 et le non seront automatiquement pris en compte.

**OPTION N° 1**  \*J'accepte que ma réservation soit honorée partiellement, ou complétée par des places de catégories différentes au cas où les places souhaitées ne seraient pas disponibles, la différence de prix m'étant alors remboursée.

**OPTION N° 2**  \*Je n'accepte pas de places de catégories différentes mais j'accepte que ma réservation me soit fournie en partie, auquel cas vous me rembourserez la différence de prix.

**OPTION N° 3**  \*Je n'accepte aucune modification de ma commande et si elle ne peut être intégralement exécutée, je l'annule et vous demande le retour de mon règlement.

\* Ne cochez qu'une case parmi les trois ci-dessus.

Si vous avez coché l'option 1 ou 2, acceptez-vous, au cas où le court Philippe-Chatrier (ou le court Suzanne-Lenglen) serait complet, des places de même catégorie ou de catégorie différente (selon l'option que vous avez choisie) sur le court Suzanne-Lenglen ou sur le court N° 1, selon les disponibilités.

OUI  NON

Je déclare avoir pris connaissance des conditions générales de vente reproduites ci-jointes ainsi que du Règlement intérieur du stade Roland-Garros consultable aux entrées dudit stade et à l'adresse internet [www.fft.fr](http://www.fft.fr) et les accepter dans toute leur teneur et leur portée, sans restriction ni réserve d'aucune sorte.

Je ne souhaite pas que mes données personnelles soient utilisées par la FFT dans les conditions de l'art. 6 des conditions générales de vente.

Ce bon doit être rempli complètement et lisiblement, sans surcharge ni rature, sinon il vous sera retourné, entraînant la perte de votre n° d'enregistrement.

Date : .....

SIGNATURE





# CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE

## Art.1. Application et opposabilité des conditions générales de vente.

1.1. Les présentes conditions générales de vente ont pour objet de définir les conditions dans lesquelles les billets d'accès aux Internationaux de France de Roland-Garros 2005 (ci-après dénommés individuellement ou collectivement « les billets ») sont vendus par la FFT aux licenciés de la FFT et au public (ci-après individuellement « l'acheteur »).

1.2. Aucune condition particulière ne peut prévaloir sur les présentes conditions générales de vente. Toute condition contraire, notamment d'achat, sera inopposable à la FFT.

1.3. Le fait de réserver des billets implique l'adhésion entière et sans réserve de l'acheteur aux présentes conditions générales de vente. Celui-ci devra impérativement cocher la case du bon de réservation signifiant son adhésion aux conditions générales de vente pour que sa demande puisse être prise en compte.

1.4. Le fait pour la FFT de ne pas se prévaloir à un moment donné de l'une quelconque des présentes conditions générales de vente ne pourra en aucun cas être interprété comme valant renoncement, par la FFT, à se prévaloir ultérieurement de l'une quelconque desdites conditions.

## Art.2. Principe.

2.1. Toute réservation de billets par l'acheteur doit se faire à titre individuel et uniquement par correspondance à l'aide du bon de réservation ci-joint (ci-après dénommé « bon de réservation »), pendant les périodes décrites ci-dessous :

- Réserve des licenciés du 22 novembre 2004 au 18 février 2005.
- Réserve tout public du 7 mars au 29 avril 2005.
- Vente aux guichets une huitaine de jours avant le tournoi.

2.2. Pour plus d'informations, s'en référer à la rubrique Mode d'emploi et Informations générales du bon de réservation.

## Art.3. Traitement des réservations. Paiement.

3.1. Pour réserver des billets, l'acheteur doit remplir le bon de réservation, en fonction de sa qualité (« licencié » ou « tout public »), le renvoyer, accompagné de son règlement, à sa ligue ou au service Billetterie du stade Roland-Garros, Fédération Française de Tennis, 2, avenue Gordon-Bennett, 75016 PARIS.

3.2. Les chèques doivent être libellés en euros, à l'ordre de la FFT. Afin que la demande puisse être prise en compte, le montant du chèque doit correspondre au tarif indiqué sur le bon de réservation. Un seul paiement par carte bancaire est autorisé (même numéro de carte), pour autant que la date d'expiration de celle-ci soit postérieure au 30 juin 2005.

3.3. À défaut de pouvoir satisfaire à la demande de l'acheteur faite dans le bon de réservation, la FFT adressera un chèque de remboursement à l'acheteur - libellé au nom et à l'adresse figurant sur le bon de réservation - en fonction des billets non fournis. En cas d'indisponibilité totale de billets, le chèque transmis par l'acheteur lui sera retourné.

3.4. L'acheteur est ici informé que, s'il n'a coché aucune option parmi celles proposées dans le bon de réservation, l'ordinateur de traitement des réservations est programmé par défaut pour prendre en compte d'office l'option 1 et la réponse « non ».

3.5. L'acheteur reconnaît et accepte les conditions de traitement des réservations, telles que stipulées dans le présent article 3, et s'interdit tout recours à l'encontre de la FFT à cet effet.

## Art.4. Obtention des billets.

Sous réserve de l'article 3.3. ci-dessus, les billets commandés seront envoyés automatiquement à l'acheteur en recommandé. 7 € de frais de gestion seront perçus par la FFT incluant les frais de recommandé.

## Art.5. Non-transmissibilité des billets.

5.1. Chaque billet porte le nom de l'acheteur figurant sur le bon de réservation. Les billets ne sont pas transmissibles et ne peuvent être cédés, à titre gratuit ou onéreux, de quelque manière que ce soit, sous peine de poursuites. L'acheteur pourra toutefois être accompagné d'une ou plusieurs personnes.

5.2. En cas de contrôle, l'acheteur titulaire du billet devra justifier de son identité. À défaut de pouvoir en justifier, le/les billet(s) seront confisqués sur le champ et l'acheteur sera expulsé du stade, à l'exclusion de tout remboursement. L'acheteur reconnaît avoir été informé du risque de confiscation du/des billet(s) et d'expulsion du stade dans les conditions ci-avant indiquées.

#### **Art.6. Protection des données personnelles.**

Les données personnelles de l'acheteur pourront donner lieu à un traitement informatique. Ces informations pourront être utilisées à toutes fins par la FFT, qui pourra notamment être amenée à les transmettre à ses partenaires commerciaux. Si l'acheteur ne le souhaite pas, il devra cocher la case prévue à cet effet dans le bon de réservation.

Conformément à la loi "Informatique et Libertés" du 6 janvier 1978, l'acheteur dispose d'un droit d'accès, de rectification et de suppression des données le concernant. Ce droit peut être exercé auprès de la FFT, Département Administration de la Direction de Roland-Garros, stade Roland-Garros, 2, avenue Gordon-Bennett, 75016 Paris.

L'adresse de messagerie électronique qui pourra être donnée par l'acheteur dans le bon de réservation pourra servir à l'envoi de courriers d'information relatifs au traitement de sa commande.

Elle pourra également servir à l'envoi, par la FFT, de courriers électroniques à caractère publicitaire, promotionnel et/ou prospectif.

Conformément aux dispositions de l'article 22 de la loi du 21 juin 2004 pour la confiance dans l'économie numérique, afin de permettre l'envoi d'un tel courrier, l'acheteur est prié de bien vouloir cocher la case insérée à cet effet dans le bon de réservation, comme suit : "Je consens à l'utilisation par la FFT de mon adresse électronique."

#### **Art.7. Annulation. Force majeure. Programme.**

En cas d'annulation totale ou partielle, et/ou en cas de report ou interruption des matchs (ex. : pluie), pour quelque raison que ce soit, des Internationaux de France de Roland-Garros 2005, les billets ne feront l'objet d'aucun remboursement ou échange.

La FFT est libérée de toute obligation au terme des présentes conditions à raison de la survenance d'événements constitutifs de force majeure et notamment en cas de grève.

Le programme des matchs est fourni à titre indicatif. Les modifications qui pourraient y être apportées ne pourront en aucun cas donner lieu à l'échange ou au remboursement des billets.

#### **Art.8. Conditions d'utilisation des billets.**

L'achat de billet(s) par l'acheteur implique le strict respect des obligations suivantes :

- chaque billet n'est valable que pour la date indiquée sur sa face recto ;
- aucun billet ne sera échangé ou remboursé, quelle qu'en soit la raison ;
- tout billet gratté, raturé ou surchargé sera réputé non valable et ne pourra donner accès au stade Roland-Garros ;
- aucun duplicata de billet(s) ne sera délivré, quelle qu'en soit la raison ;
- toute sortie du stade Roland-Garros est définitive.

#### **Art.9. Handicapés. Enfants de moins de 7 ans.**

9.1. Le bon de réservation ne peut être utilisé par les handicapés se déplaçant en fauteuil roulant. Ces derniers doivent s'adresser, afin de réserver des billets, à la Commission de Tennis en Fauteuil Roulant, 42, rue Louis-Lumière, 75020 Paris.

9.2. Les billets sont gratuits pour les enfants de moins de 7 ans, sur présentation d'une pièce d'identité. Aucune place ne leur étant attribuée, ces derniers devront obligatoirement s'asseoir sur les genoux de leurs parents.

#### **Art.10. Droit à l'image**

L'acheteur autorise la FFT et Roland-Garros Productions à utiliser les images sur lesquelles il pourrait apparaître, prises à l'occasion des Internationaux de France de Roland-Garros, sur tous supports y compris les documents qu'elles pourraient éditer pour assurer leur promotion et/ou leur publicité ainsi que la retransmission des Internationaux de France de Roland-Garros et ce, dans le monde entier.

#### **Art.11. Hiérarchie des documents.**

En cas de contradiction ou d'ambiguïté entre les présentes conditions générales de vente et le bon de réservation, les billets, ou tout autre document fédéral, les présentes conditions générales de vente prévaudront.

#### **Art.12. Territorialité. Contestation.**

Les présentes conditions générales de vente sont réputées être conclues en France et soumises comme telles au droit français.



FÉDÉRATION FRANÇAISE DE TENNIS